

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 03 août 2023**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 03 août 2023, à 20 heures 00, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 27 juillet 2023.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAU, Mme Christelle PLANCHENAU, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, Mme Pascale MARAQUIN, Mme Sylvie VILFEU.

Absents excusés : M. Lionel BEAUFORT, Mme Christine COMMERE (donne pouvoir à Mme Pascale MARAQUIN), M. Benjamin GAUTIER, M. Jonathan LEBOURDAIS (donne pouvoir à Mme Nathalie FORET-VETTIER), M. Fernand LUET.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BOIZARD.

Nbre de membres : 13
Présents : 8
Absent(es) excusé(es) : 5
Absent :
Pouvoir(s) : 2
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Révision du loyer de Mme CHENAIS ;
- Adhésion et convention TE53 ;
- Questions diverses.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Appel d'Offres Salle de Loisirs : retenir les entreprises du Lot n°5 ;
- Relance d'un Appel d'Offres pour les Lots n°1, 2, 3 et 4.

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

-

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Recrutement de personnels : pour le RPE et l'ALSH ;
- Fiche mission du service civique ;
- Devis ménage AMIDOU et Fédération Départementale Familles Rurales pour une formation concernant le logiciel Noéthys.

☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

-

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 juillet 2023

Madame Nathalie BOIZARD précise qu'elle n'a pas participé au vote lors du débat sur la réévaluation de l'indemnité allouée à la Conseillère déléguée aux finances.

Le Compte rendu est approuvé sans autre observation particulière.

### 1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

#### Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis
17/07/2023	Habitation	2 rue des Primevères	AH 0286	684 m2	Renonciation
27/07/2023	Habitation	5 rue du Parc	AK 0208	451 m2	Renonciation

#### Devis acceptés :

- ✓ Devis PROSIGNAL : 1 842,00 € pour des panneaux de rue et n° de maisons du Lotissement du Coudray ;
- ✓ Devis PIGEON : 2 470,44 € TTC pour des travaux complémentaires Rue de Narbonne.

## 2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

### Renouvellement du bail et révision du loyer de Mme CHENAIS

Le bail signé avec Mme Hélène CHENAIS, coiffeuse, au n°2 de la rue Joseph Peigner, est arrivé à expiration le 31 mai 2023. Celle-ci souhaite le renouveler.

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'en établir un nouveau, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2023 et pour une durée de 9 ans,
- **PRÉCISE** que ledit loyer fera l'objet d'une révision annuelle et sera indexé à l'indice des loyers commerciaux,
- **CHARGE** le cabinet de Me DERRIEN et MAUGEAIS de l'établir étant stipulé que les frais d'établissement dudit acte seront à la charge du locataire.

DCM 082/AOUT/2023

Le loyer est révisé, selon l'indice des loyers commerciaux, au 1<sup>er</sup> juin de chaque année, l'indice de référence étant celui du 1<sup>er</sup> trimestre,

Aussi, au vu des indices des loyers commerciaux des 1<sup>er</sup> trimestres 2022 (120,61) et 2023 (128,68), une majoration de 6,69 % est à appliquer au 1<sup>er</sup> juin 2023.

Le montant du loyer de Mme CHESNAIS Hélène est de 343,86 € actuellement. Avec la révision, il serait de 366,87 €.

Le Conseil Municipal **FIXE** le loyer de Mme CHENNAIS Hélène à 366,87 € selon l'indice des loyers commerciaux des 1<sup>er</sup> trimestres 2022 et 2023 soit 6,69 % d'augmentation.

DCM 083/AOUT/2023

### Adhésion et convention TE53

En tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne (TEM) est aujourd'hui coordonnateur d'un groupement de commandes relatifs à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2024.

Ce groupement repose actuellement sur deux conventions en fonction des différentes puissances proposées (tarifs anciennement bleu et jaune). Afin de procéder à une simplification, le syndicat propose un nouveau groupement de commandes fondé sur une seule et même convention constitutive regroupant toutes les puissances d'abonnement.

Dans le cadre de ce nouveau groupement, TEM sera désigné comme coordonnateur en charge de la passation des marchés en résultant et de leur suivi, notamment technique.

Afin de formaliser l'adhésion et de préparer le renouvellement de l'accord-cadre en cours d'exécution, il s'avère nécessaire de signer la convention jointe en annexe, fixant les rôles et obligations des parties, avant le lancement de la prochaine consultation prévue au début de l'année 2024.

Le Conseil Municipal :

- ✧ **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Montigné-le-Brillant au groupement de commandes à durée illimitée, pour la passation de marchés visant à répondre aux besoins de ses membres et relatifs à l'achat, la fourniture d'énergie et la gestion de contrats de production d'énergie ;
- ✧ **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe ;
- ✧ **APPROUVE** la participation de la Commune de Montigné-le-Brillant à la passation de marchés groupés relatifs à la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture d'énergie et de gestion de contrats de production d'énergie ;
- ✧ **APPROUVE** la désignation de TEM comme coordonnateur du groupement, pour la passation d'un marché d'achat et de fourniture d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et des marchés suivants ;
- ✧ **AUTORISE** le président de TEM, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à passer, signer et notifier pour le compte de TEM et des membres du groupement, les marchés et les éventuelles décisions de reconduction, modification et résiliation, ainsi qu'à effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues par la convention de groupement ;

↳ **APPROUVE** la prise en charge par la Commune de Montigné-le-Brillant des frais engendrés par TEM pour les opérations de passation et de suivi des marchés tel que précisé par la convention ;

↳ **AUTORISE** le Maire de Montigné-le-Brillant ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Montigné-le-Brillant, la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe, ses éventuels avenants, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

↳ **INSCRIT** les crédits correspondants aux budgets de chaque année.

**DCM 084/AOUT/2023**

### Questions diverses

#### ↳ Logement 2 Ter, rue Joseph Peigner :

En septembre 2022, la Commune a effectué un relevé de compteur à la date de mise à disposition du Studio, à charge au locataire d'ouvrir un contrat EDF à son nom, ce qui n'a pas abouti.

La Commune a été facturée des différentes dépenses d'électricité. En juin, la Commune a fait régulariser la situation et demande au locataire le remboursement de 1 269,82 € d'électricité payés par la municipalité pour la période de septembre 2022 à juin 2023.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le remboursement de l'électricité et **CHARGE** le Maire d'émettre un titre à l'encontre du locataire d'un montant de 1 269,82 €.

**DCM 085/AOUT/2023**

### 3 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

#### Appel d'Offres Salle de Loisirs : retenir les entreprises du Lot n°5

3 entreprises ont répondu à l'Appel d'Offres concernant le lot n°5 (Isolation, cloisons et plafonds). 2 sont retenues (PLAFITECT et MF2P) avec une demande de complément d'information.

#### Relance d'un Appel d'Offres pour les Lots n°1, 2, 3 et 4

Un nouvel Appel d'Offres pour les lots infructueux :

- ↳ Lot n°1 : maçonnerie ;
- ↳ Lot n°2 : charpente – couverture ;
- ↳ Lot n°2 bis : renforcement charpente ;
- ↳ Lot n° 3 : photovoltaïque ;
- ↳ Lot n° 4 : chauffage – ventilation

va être effectué sur la plateforme des Marchés Publics de Laval Agglomération semaine 36.

## 4 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

### Journal communal

Le « Petit Montignéen n°4 » de juillet 2023 a été distribué dans les boîtes aux lettres de la commune entre le 07 et le 11 juillet 2023 (bourg et campagne).

### Forum des Associations

Rappel de la date du Forum des Associations le 02 septembre 2023 à partir de 10 h 00.

## 5 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

### Recrutement de personnels : pour le RPE et l'ASLH

#### RPE :

Recrutement de Mme GILABERT en tant qu'animatrice intercommunale du Relais Petite enfance.

Actuellement en poste à l'ESAT de Quelaines-Saint-Gault, elle démarrera sa mission au plus tard le 01 octobre 2023.

Rémunération similaire à l'animatrice précédente.

#### ASLH :

Suite aux annonces de recrutements, 7 candidatures pour le remplacement d'Anne-Sophie LEGOURD et Mélody GUÉDON ont été reçues (4 femmes et 3 hommes) avec une diversité dans les emplois en cours (assistante maternelle, animateurs sportifs et de centre de Loisirs, stagiaire sociale et divers).

Les critères de sélection ont été les suivants :

- Assurer la fonction de direction d'un accueil de Loisirs de mineurs,
- Le tuitage avec les professionnels avant leur départ,
- La disponibilité des futurs agents sur la dernière semaine du mois d'août (accueil de Loisirs en intercommunalité avec la Commune d'Ahuillé),
- La recherche de complémentarité avec les équipes en poste (nature de formation et mixité homme/femme),
- Connaissance des services, des enfants, des familles du territoire,
- La motivation et l'adaptabilité.

Et ont permis de retenir, pour une durée d'un an, renouvelable :

- ☞ Mme Laurinda BODINIER, en tant que coordinatrice et animatrice ;
- ☞ M. Quentin BOIZARD, en tant qu'animateur.

Ils ont tous les 2 déjà travaillé pour la Commune pendant les périodes de vacances scolaires comme animateur au Centre de Loisirs.

Des compléments de formation BAFD sont prévus pour les 3 animateurs (Mme Laurinda BODINIER, Mrs Quentin BOIZARD et Quentin PICQUET) pour assurer les fonctions de direction des services ALSH et Centre de Loisirs et service jeunesse.

Une complémentarité avec l'ASLM a été recherchée dans la planification des emplois du temps des animateurs afin que les enfants et les jeunes puissent se rendre au foot le mercredi après-midi. Ainsi Quentin BOIZARD et Quentin PICQUET amèneront à 13 h 15 les enfants de l'ALSH au complexe sportif et assureront les entraînements. A partir de 13h15, les enfants seront sous la responsabilité de l'ASLM. L'horaire de l'animation jeunesse est décalé à 15 h 30 (retour de Quentin PICQUET de l'entraînement de foot).

⇒ Création d'un poste d'Adjoint d'animation à 35 heures :

En vue du remplacement de Mme LEGOURD, mise en disponibilité d'un an renouvelable, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste de coordination et d'animation de 35,00 heures dont la répartition du temps sera de  $\frac{3}{4}$  du temps en coordination et  $\frac{1}{4}$  temps maximum (ajustables en fonction des besoins) en animation pour compléter une partie du poste de 20,00 heures (fin de contrat de Mme HEULOT) qui ne sera pas remplacé.

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,  
Ce poste pourra être ouvert aux grades suivants :

- ✓ Adjoint d'animation,
- ✓ Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- ✓ Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi seront inscrits au budget communal.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de créer un poste d'Adjoint d'animation à temps complet de 35,00 heures.

DCM 086/AOUT/2023

⇒ Création d'un poste d'Adjoint d'animation à 33 heures 30 :

En vue du remplacement de Mme GUEDON, mise en disponibilité d'un an renouvelable, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir un poste d'animation de 33 heures 30 à temps non complet (pour compléter une partie du poste de Mme HEULOT dont le contrat s'est terminé fin août).

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Ce poste pourra être ouvert aux grades suivants :

- ✓ Adjoint d'animation,
- ✓ Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- ✓ Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi seront inscrits au budget communal.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de créer un poste d'Adjoint d'animation à temps non complet de 33 heures 30.

**DCM 087/AOUT/2023**

#### **Devis Fédération Départementale Familles Rurales : formation logiciel Noéthys**

Afin de former les animateurs nouvellement recrutés au logiciel Noéthys, une formation va leur être dispensée par la Fédération Départementale Familles Rurales. Un devis de 1 680,00 € a été fourni à cet effet pour 3 jours de formation. Seules deux jours seront proposés fin août avec une troisième journée en option après 2 mois de mise en pratique pour y associer Quentin PICQUET et apporter la formation complémentaire au regard des dysfonctionnements repérés.

L'animation jeunesse sur la dernière semaine de mois d'août sera dispensée par Quentin BOIZARD, l'arrêt de Quentin PICQUET ayant été prolongé. Les activités seront réduites à 3 jours pour permettre à l'animateur de suivre la formation Noéthys.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de la FDFR d'un montant de 1 680,00 €.

**DCM 088/AOUT/2023**

Une formation pour l'utilisation du site internet sera également donnée ultérieurement.

#### **Fiche mission du service civique**

Comme les années passées, une proposition d'accueil d'un service civique va être faite auprès de la Ligue de l'Enseignement. Les missions s'effectueraient principalement au secrétariat de la Mairie ainsi qu'aux services ALSH et jeunesse.

Le démarrage de cette mission serait le 01 octobre 2023.

#### **Devis ménage AMIDOU**

La Société AMIDOU assurera principalement le ménage à l'école Pablo Picasso. Le ménage des classes maternelles sera toujours assuré par les ATSEM.

Un devis a été émis par la Société AMIDOU d'un montant de 2 048,00 € TTC/mois ; il intègre principalement le ménage du groupe scolaire (4 jours semaine), le ménage de la salle des Loisirs (1 jour semaine), le ménage de l'ALSH pendant les vacances scolaires, l'ensemble des vitreries des bâtiments communaux .....

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de la Société AMIDOU d'un montant de 2 048,00 € TTC/mois.

**DCM 089/AOUT/2023**

## 6 LAVAL AGGLO

### Circuit GRAVEL

L'inauguration des circuits GRAVEL a eu lieu le 20 juillet 2023 à la Halte Fluviale.

2 circuits passent sur notre commune :

- « Le train des Mines » 24 km (difficulté verte), mise en place sur notre proposition, pour la valorisation du patrimoine local ;
- « le Bleu de Chauffe » 46 km (difficulté bleue).

Seul le circuit GRAVEL « Le train des Mines » sera balisé (non fait à ce jour) car il s'agit d'un circuit découverte classé en vert. Pour suivre les autres circuits GRAVEL tout comme les circuits Trail, Laval Tourisme préconise de télécharger l'application « onpiste ».

Les informations sont également disponibles sur le site Laval Tourisme et proposent la découverte de notre patrimoine :

**« [Le Train des Mines](#) ... [Un parcours idéal pour découvrir l'histoire des mines de charbon... et le Gravel au départ de la Guinguette de Laval](#) !**

*Après avoir quitté les rives de la Mayenne, vous traverserez le chouette quartier d'Avesnière par les vieilles ruelles jusqu'au tunnel qui permet la traversée du boulevard.*

*Direction le Bois de l'Huisserie par une superbe petite route ombragée...et pentue !*

*Ce parcours varié vous fera rouler successivement sur de très petites routes, des chemins en forêt ou en bordure de prairie pour terminer sur la belle voie verte de Laval Renazé ;*

*Après le bois, [direction Montigné le Brillant par la "route de la mine" qui vous fera passer \(Km 9 à votre droite au milieu d'un champ\) devant les anciens vestiaires des mines de charbon qui servaient à alimenter les fours à chaux, nombreux autour de Laval ; Cette toute petite route se prolonge par un superbe chemin entre les champs \(en hiver, crampons conseillés\) ;](#)*

*[Cadre bucolique garanti ... attention à la descente de Bel Air \(Km 10,5\) qui vous amènera jusqu'au Vicoïn avant de le suivre sur un chemin parfois cabossé !](#)*

*[2mn d'arrêt à l'ancienne gare de Montigné \(Km 13\) ! Lieu-dit Port-Sec ! Gare qui servait de chargement et déchargement du Charbon local ! On ne la distingue plus et les rails ont cédé leur place à une superbe voie verte ! Après avoir traversé la route de Saint Nazaire par un tunnel, direction Saint Berthevin !](#)*

*La voie verte arborée permet de rouler facilement et en toute sécurité jusqu'au site de Coupeau (Km 17,5). Attention à la traversée de la route d'Ahuillé et aux nombreux promeneurs, piétons ou cavaliers !*

*A Coupeau, n'hésitez pas à poser le vélo et découvrir le site escarpé, une des plus belles vues du coin est possible depuis les hauteurs ! C'est aussi le site du camping qui offre la possibilité d'une nuitée tout confort dans un chalet... ou plus simplement dans un lodge !*

*Pour ceux qui sont aussi traileurs, c'est le moment de tester le Run & Bike et de parcourir les 8 km du parcours local...*

*Ne reste plus qu'à rentrer à Laval ... par une succession de pistes et chemins qui vous emmènera sans trop vous en rendre compte jusqu'en centre-ville !*

*Attention à la dernière descente rue de l'Ermitage !*

*Il est maintenant temps de profiter de la Guinguette et de savourer cette première expérience Gravel ! »*

*« Bleu de chauffe... Ce parcours peut démarrer de la petite ville de l'Huisserie pour profiter des commerces avant ou après. Il peut aussi démarrer de la halte fluviale de Laval. Commun au circuit vert N°1 sur le début jusqu'au bois de l'Huisserie, il peut permettre de partager ce début ensemble puis se séparer pour des personnes n'ayant pas le même projet de sortie.*

*Il permet de découvrir le chemin de halage, le bois de l'Huisserie, de jolis hameaux et la fin du parcours en bord de rivière. Vous roulez sur une belle alternance de chemins, sentiers, petites routes très adaptées au Gravel et voies vertes que nous n'avons pas envie de quitter !*

***Le Bleu de Chauffe, comme le Train des Mines font référence au passé minier et industriels de ces villages de L'Huisserie, Montigné et même Saint Berthevin et ses fours à chaux. »***

La municipalité pourra envisager l'impression et l'affichage de panneaux comportant les circuits.

## 7 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Néant

### Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
01/09/2023	8 h 30	Salle du Verger	Réunion « Petit-déjeuner » de rentrée
02/09/2023	10 h 00		Forum des Associations
07/09/2023	20 h 00	Salle du Conseil	Conseil Municipal

### PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 07 septembre 2023 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Visé par le secrétaire,  
de séance,  
Le

Le Maire,